

Compte-rendu du groupe de travail « Tourisme »
11 octobre 2010
Parc national des Pyrénées à Tarbes

Etaient présents :

Roland Castells - Maire de Bagnères de Bigorre
Michel Aubry - Maire de Cauterets
Pierre Torrente - Directeur du centre de recherche tourisme et développement durable
Université de Toulouse
Olivier Bessy - CNRS/UPPA Université de Pau
Julien Leglise - DIACCTE Midi-Pyrénées
Cyril Crampe - DDT
Delphine Pambrun - Conseil général des Hautes-Pyrénées
Jean-Pierre Lafon-Manescau – HPTE
Jean-Paul Cournet - Comité Départemental Handisport
Alain Dedieu - Fédération Française du Vol Libre
Michel Busvelle - Fédération Française de la Randonnée Pédestre
Jacqueline Ara - Club Alpin Français
Pierre-Jean Pradalier - Compagnie des guides de haute montagne
Evelyne Merlo - Relais Départemental des Gîtes de France
Simon Salle - Chambre de Commerce et d'Industrie
Jean-Pierre Chapoulie - CPIE Bagnères de Bigorre
Clémentine Rouzaud - Pôle touristique Cauterets
Bernard Choy - Communauté de communes de la vallée d'Aspe
Emmanuelle Begue - SMDRA
Régine Casaucau - Office de tourisme de la vallée d'Aspe
Marie Hervieu - Parc national des Pyrénées
Audrey Buttifant - Parc national des Pyrénées
Franck Mabrut - Parc national des Pyrénées
Christian Plisson - Parc national des Pyrénées
Joël Combes - Parc national des Pyrénées

Etaient excusés :

François Maitia - Conseiller régional Aquitaine
Comité régional du Tourisme Midi-Pyrénées
Jacques Ducos - Président de la Fédération départementale de Pêche et de Pisciculture des Hautes-Pyrénées
Laetitia Brusaud - Chargée de mission culture et tourisme Pays des Nestes
Lionel Mata - Directeur Office de tourisme Gèdre Gavarnie
Monica Agest - Présidente de l'Office de tourisme de la vallée d'Aspe
Jean Burre - Parc national des Pyrénées
Yannick Bielle - Parc national des Pyrénées

Roland Castells présente Joël Combes, le nouveau chargé de mission tourisme, recruté début juin au parc national. Puis il remercie l'équipe du parc national pour le travail réalisé dans le cadre d'un planning très serré. Il informe les participants que le travail réalisé par chaque groupe de travail a été présenté au conseil d'administration du parc national.

En ce qui concerne le groupe de travail tourisme, il précise que 54 mesures parmi les 58 définies par le groupe de travail apparaissent dans l'avant projet de charte.

Audrey Buttifant présente la structuration globale de l'avant projet de charte. Elle balaie les objectifs concernant le cœur du parc national et l'ensemble des objectifs qui seront déclinés sur l'aire d'adhésion.

Marie Hervieu présente précisément les objectifs relatifs au tourisme.

Remarques sur l'avant projet de charte

- Deux thématiques avaient été abordées dans le groupe de travail et semblent ne pas apparaître dans l'avant projet de charte. Il s'agit de l'accompagnement des stations de ski dans de démarches éco responsables et de la mise en place de la charte européenne du tourisme durable.

- La liste des partenaires est-elle définitive ou pas ? Le parc national doit-il systématiquement être identifié dans tous les partenariats ? Quel est le rôle du parc national ? Est-il animateur, évaluateur, facilitateur ? Il semble que le parc national puisse être partenaire sur certaines actions mais probablement pas sur toutes. Sur de très nombreuses thématiques, ce sont les collectivités locales qui vont porter les projets y compris dans le domaine réglementaire. Comment préserver tout en développant est la question que doivent se poser les collectivités. Afin de ne pas oublier de partenaires dans la liste, il serait intéressant de mettre les partenaires de façon générique exemple : hébergeurs plutôt que gîte de France. Nous pourrions simplement indiquer des groupes de partenaires : collectivités, associations ... La liste précise des partenaires semble antagoniste avec le projet de charte qui définit des objectifs de principe et dont l'opérationnalité n'est pas obligatoirement immédiate.

- Des précisions sur les terminologies utilisées doivent être apportées. Que signifie organiser la fréquentation, maîtriser la fréquentation hivernale, améliorer l'accueil dans les refuges dans le respect des contraintes environnementales ?

Le vocabulaire de l'avant projet de charte peut-il évoluer ? Peut-on supprimer les termes maîtriser et préciser comment les pratiques pourront s'exercer dans le respect des contraintes environnementales.

- La terminologie « Pratiques de pleine nature » ne doit plus être utilisée, il convient d'employer l'appellation « Sports et loisirs de nature ». Les objectifs à atteindre d'une mesure semblent antagonistes : « organiser les pratiques libres ».

La question de la gouvernance de l'ensemble des mesures se pose. L'université de Pau souhaiterait être associée dans le cadre du volet partenariat.

Nous devons dans l'avant projet de charte être vigilant sur le vocabulaire et être très précis sur les mots.

- Y a-t-il une priorisation dans le temps de l'ensemble de ces différentes actions ? Y a-t-il une hiérarchisation des mesures par rapport aux actions déjà menées ?

Les mesures ne se situent pas toutes au même niveau, certaines sont beaucoup plus opérationnelles que d'autres.

- Les partenaires peuvent apporter des corrections jusqu'au 10 décembre. L'avant projet de charte ayant intégré les diverses corrections sera présenté au conseil d'administration le 18 janvier 2011. Au cours de l'année 2011, des indicateurs d'évaluation devront être définis.

Le vocabulaire utilisé pourra alors encore évoluer en fonction des indicateurs d'évaluation qui seront retenus.

- Il faudra faire la différence dans le projet de charte entre les refuges gardés et les refuges non gardés.

- Le patrimoine mondial et le transfrontalier sont très peu présents dans l'avant projet de charte. Il s'agit d'une particularité du Parc national des Pyrénées. Il semble essentiel de les mettre en exergue.

- La structuration de l'avant projet de charte interroge. Les orientations définies sur l'aire d'adhésion sont présentées entre la partie consacrée aux objectifs dans le cœur du parc national et les Marcoeurs (réglementation s'appliquant au cœur du parc national). Seul les mesures de réglementation relatives au cœur semblent apparaître. Il semblerait judicieux de présenter en premier lieu les orientations sur l'aire d'adhésion qui s'adressent particulièrement aux élus locaux.

- La Fédération Française de Vol Libre, le CAF et les gardiens de refuges sont demandeurs d'une réunion de travail sur les Marcoeurs (réglementation s'appliquant au cœur du parc national).